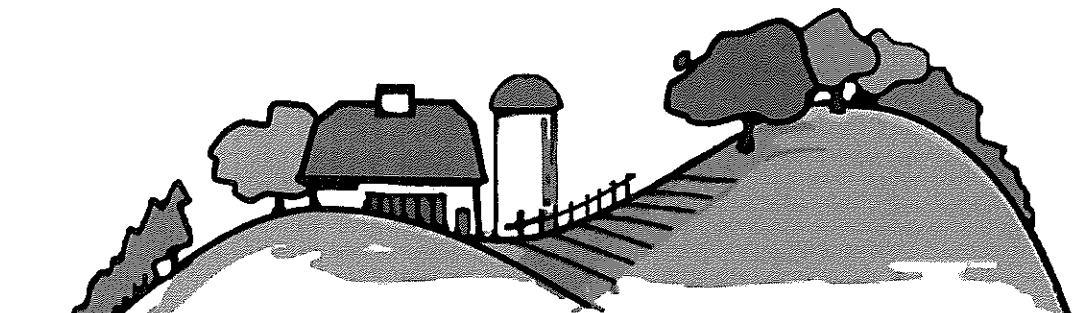


***Saint-André***



***de-Restigouche***

**POLITIQUES FAMILLES  
ET AÎNÉS**

## Table des matières:

<u>Mot du maire:</u> .....	4
<u>Mot de la conseillère</u> .....	4
<u>Préambule</u> .....	5
<u>L'implantation de la politique des familles et des aînés:</u> .....	6
<u>Rôle du comité de pilotage:</u> .....	7
<u>Ses mandats:</u> .....	7
<u>Sa composition:</u> .....	7
<u>Répartition de la population:</u> .....	8
<u>Définition de la famille</u> .....	11
<u>Définition des aînés</u> .....	11
<u>Mission de la politique des familles et des aînés:</u> .....	11
<u>Nos valeurs:</u> .....	12
<u>Nos principes directeurs:</u> .....	12
<u>Nos grands objectifs:</u> .....	13
<u>Orientation de la politique des familles et des aînés:</u> .....	13
<u>Nos axes d'interventions:</u> .....	14
<u>Comité de suivi et de mise en œuvre:</u> .....	15
<u>Conclusion:</u> .....	15
<u>Remerciements :</u> .....	16

ANNEXE..... Pochette

- Plan d'actions
- Nos organismes et leurs rôles

## POLITIQUE PMF ET MADA

### SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE



#### Mot du maire:

Chères citoyennes, chers citoyens,

C'est avec fierté que nous vous présentons la toute première *Politique municipale pour les familles et les aînés*. Elle a été préparée ici, à St-André, par des gens d'ici. D'ailleurs, je tiens à remercier toutes les personnes du comité qui ont collaboré à la réalisation de ce document, vous étiez indispensables à la réflexion qu'exige une telle démarche.

En adoptant cette politique, nous souhaitons améliorer la qualité de vie des gens de St-André, peu importe leur âge et leur situation familiale. Dans l'avenir, le plan d'actions guidera les élus et les employés de la municipalité dans leurs prises de décisions et leurs actions afin de mieux répondre aux attentes du milieu.

Nous espérons que ce projet collectif améliorera la qualité de vie de chacune et chacun, puis encouragera des gens d'ailleurs à venir s'établir à St-André. Enfin, espérons que notre communauté restera solidaire et impliquée dans ce beau projet, afin que nos familles et nos aînés s'épanouissent ici, à St-André!

Doris Deschênes, maire

#### Mot de la conseillère

En tant que conseillère responsable des questions familles et des aînés, j'aimerais remercier M. Denis Kelly pour son travail d'investigation auprès de la population de Saint-André afin d'élaborer un plan d'action pour mieux répondre aux besoins de notre communauté. Un grand merci également à tous ceux qui ont pris le temps de répondre au questionnaire soumis en nous partageant leur point de vue et finalement un merci au nouveau conseiller responsable qui prend la relève, Monsieur René Charest.

De tout temps, la famille demeure un lieu d'épanouissement. Et, bien que notre village soit petit, il n'en demeure pas moins, une grande famille!

Caroline Pelletier, ex-conseillère.

## Préambule

Situé à onze kilomètres de la route 132, le village de Saint-André-de-Restigouche reçoit en 1906 son incorporation municipale et fut érigé canoniquement en 1909.

Des Acadiens et des Canadiens-Français s'y sont installés vers la fin du XIXe siècle. Le nom d'André fut donné en l'honneur d'un ancien évêque de Rimouski « Mgr André-Albert Blais » et le nom de Restigouche provient du nom de la rivière qui signifie en langue Micmac ; désobéit à ton père ».

La ressource maîtresse, encore majeure aujourd'hui et qui a permis le développement économique du village est l'agriculture.

La foresterie génère également une importante activité économique. Depuis de nombreuses générations, les fermes laitières et les érablières continuent d'occuper une bonne part du territoire. Plusieurs attraits permettent la contemplation de paysages captivants dont, une tour d'observation (belvédère), les renommées chûtes à Picot et le sentier international des Appalaches, sans oublier la chasse et la pêche sportive qui font partie des activités des plus convoités dans la région.

Dernièrement plusieurs citoyens, avides de chasse et pêche, se sont appropriés des terres en friche industrielle (bûché) afin de pouvoir profiter pleinement de leurs loisirs préférés sans avoir à dépenser des fortunes dans les Parc et les Pourvoiries de la région.

Le dévouement, la force et l'accueil des gens de Saint-André gardent la municipalité bien vivante.

Saint-André dispose d'un territoire de 146,07 km<sup>2</sup> pour une densité de population de 1,1 habitant par km<sup>2</sup>.

(157 habitants selon les données du recensement 2011 de statistique Canada)

## **L'implantation de la politique des familles et des aînés:**

En 2012, la Municipalité se voit offrir l'opportunité de déposer une demande d'aide financière et technique auprès du ministère de la Famille et des Aînés. Le conseil municipal, soucieux d'améliorer les services offerts et de rehausser la qualité de vie de son milieu, adopte une résolution à cet effet et dépose un projet auprès du ministère.

Décembre 2012, le protocole d'entente est signé. Un chargé de projet est recruté et c'est en janvier 2013 que débute les travaux. Un comité de pilotage est formé avec objectif de prioriser les actions de cette politique en faveur des familles et des aînés dans tous les différents domaines d'intervention de la Municipalité.

Printemps 2013, un sondage est distribué à la population et plusieurs rencontres individuelles auprès de familles et d'aînés sont coordonnées par le chargé de projet pour les aider à compléter leur questionnaire sondage. C'est en juillet que les résultats sont finalement compilés et les diagnostics rédigés. Cette étape très importante permet au comité de prioriser les actions du conseil municipal dans l'optique de mieux répondre aux besoins des familles et des aînés.

Du 31 mars au 4 avril 2014 la population fût invitée à une consultation de validation de la politique avant son lancement officiel, dans le but de recueillir le plus de commentaires possibles.

Le lancement de la politique fut officialisé le vendredi 25 juillet 2014 à l'édifice municipal de Saint-André-de-Restigouche. Les concitoyens présents ont été les premiers à recevoir, des mains de notre Maire Mme Doris Deschênes, leur copie attitrée.

## **Rôle du comité de pilotage:**

Sa création a pour but de favoriser la concertation entre les intervenants du milieu dont les activités peuvent avoir un effet sur la vie des familles et des aînés dans la municipalité. Il réunit des personnes représentant les familles et les aînés ainsi que des organismes du milieu. Il peut jouer un rôle consultatif et assister le conseil dans l'étude de dossier ayant une incidence sur les familles et les aînés. Il peut être appelé à assurer le suivi des actions entreprises après le dépôt de la politique et même à les évaluer.

## **Ses mandats:**

- % Définir la notion de famille et d'aîné
- % Dresser le portrait des familles et des aînés
- % Inventorier les activités et les services offerts dans le milieu
- % Poser un diagnostic de la situation des familles et des aînés qui vivent avec eux
- % Déterminer les besoins
- % Participer à l'élaboration de la politique et d'un plan d'actions d'une durée minimale de trois ans.

## **Sa composition:**

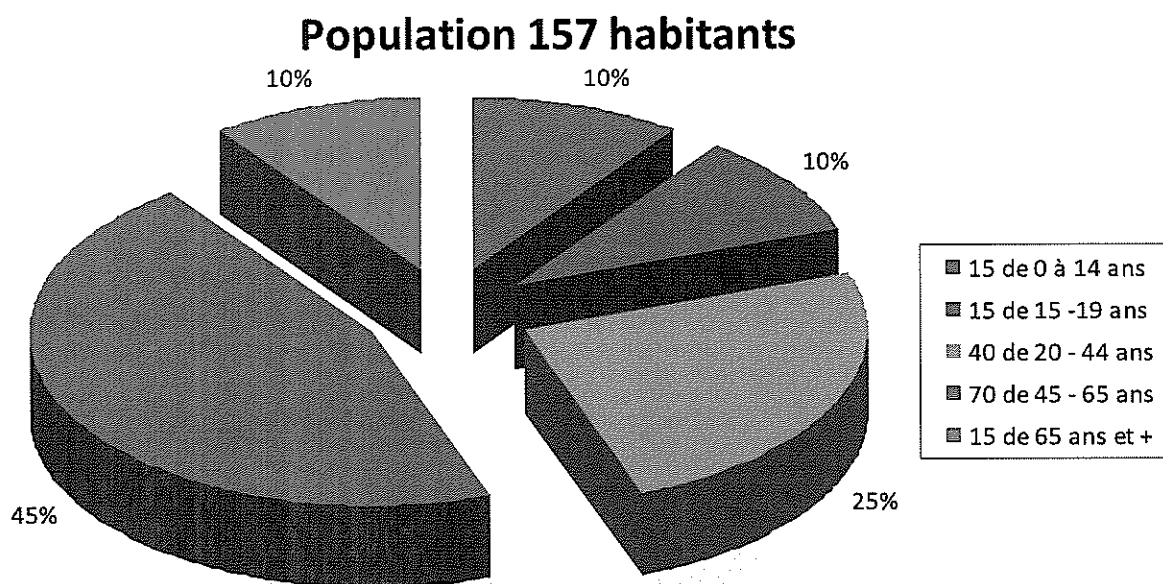
Les membres du comité des familles et des aînés de Saint-André-de-Restigouche sont:

### **Noms:**

### **Délégués pour représenter:**

Mme Marjolaine Pitre	Familles
Mme Marguerite Cumming	Organismes, familles et aînés
M. Yvon Cyr	Aînés
M. Bruno Gastonguay	Aînés
Mme Julie Levesque	Familles
M. Isidore Charest	Familles, aînés
Mme Lucille Raymond	Familles et organismes
M. Jean-Paul Landry	Familles
Caroline Pelletier,	Ex-conseillère municipale, familles
M. René Charest,	Nouveau conseiller responsable des questions familles & aînés

## Répartition de la population:

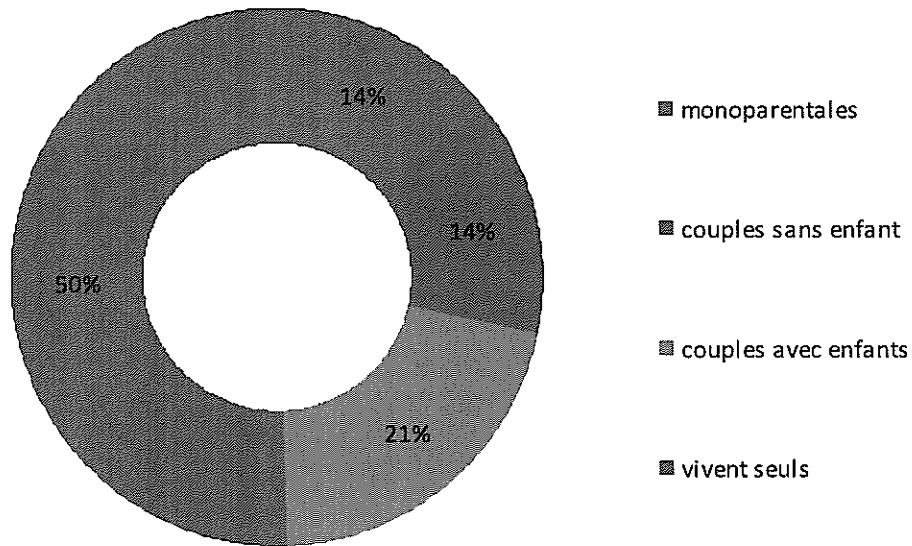


### ***Diagramme de répartition de la population par groupe d'âge en 2011***

*L'âge médian pour les hommes étant de 48,5 ans et de 50,4 pour les femmes.*

<b><u>Comparatif:</u></b>	<b><u>Municipalités</u></b>	<b><u>Population en 2011</u></b>
	<i>Ristigouche sud-est</i>	<i>167 Habitants</i>
	<i>L'Ascension de Patapédia</i>	<i>190 Habitants</i>
	<i>Matapédia</i>	<i>664 Habitants</i>
	<i>Pointe à la Croix</i>	<i>1,472 Habitants</i>
	<i>Carleton sur Mer</i>	<i>3,991 Habitants.</i>

## Familles / Aînés



### ***Diagramme de répartition des familles en 2011***

En 2011, Saint-André compte 70 familles, dont 25 en couples et 10 monoparentales.

Les 35 autres ménages étant formés d'une seule personne.

#### **Nos aînés:**

On compte seulement 10 ménages composées d'aînés;

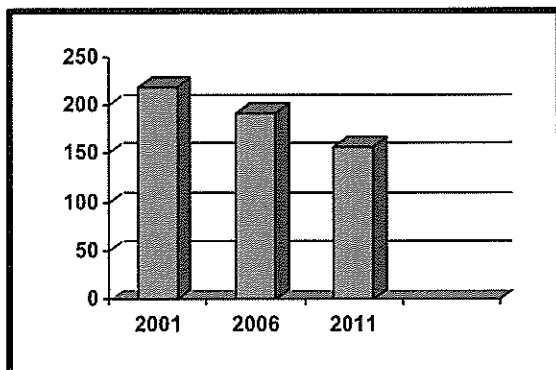
% 6 aînés vivent seuls,

% 2 aînés cohabitent avec des membres de leur famille

% 4 aînés vivent en toujours couples (2 ménages).



## Diagramme de répartition de la population par cycle de 5 ans depuis 2001



De façon générale, la population est vieillissante et diminue d'année en année.

Selon les données des recensements disponibles effectués en 2011, la municipalité de Saint-André compte 157 habitants, soit une baisse de 18% par rapport à 2006 ou on comptait alors 192 habitants et une baisse de 25% si on recule à 2001 avec 218 résidents.

### **Nos maisons:**

Évaluation moyenne en 2001 :	37,226\$
en 2006 :	44,121\$
en 2011 :	47,503\$

L'écart entre 2001 et 2011 est de 22% d'augmentation de l'évaluation foncière.

### **Nos revenus:**

La moyenne de la rémunération de nos salariés en 2011 était de **16,261\$** par habitant dans le secteur Avignon. C'est peu élevé si on compare la moyenne globale des habitants du Québec qui se situait entre 21,817\$ et 25,646\$.

## **Définition de la famille**

Une famille, c'est un ensemble de personnes unies, par des liens multiples et variés, qui vivent entre elles une relation intergénérationnelle avec l'intention première de se soutenir moralement et matériellement, d'améliorer leur qualité de vie et leur bien être pour ainsi en favoriser leur épanouissement et celui de la communauté.

Cette définition reflète la réalité de la diversification de la composition des familles d'aujourd'hui et notamment, celles de notre municipalité.

## **Définition des aînés**

Saint-André-de-Restigouche considère les aînés comme un être cher qui contribue à l'enrichissement de sa communauté en permettant la transmission de connaissances entre les générations.

Une personne aînée peut être à la fois grand parent, retraité autonome, bénévole, employé. Il est donc difficile en ce XXI<sup>e</sup> siècle d'arrêter une définition précise d'un aîné ou d'inscrire un âge marquant son passage.

## **Mission de la politique des familles et des aînés:**

### *Pour le bien-être des familles, des enfants et des aînés*

La municipalité de Saint-André-de-Restigouche s'est toujours fait un devoir d'accorder une grande importance à la vie communautaire des familles, des aînés et des autres résidents qui vivent sur son territoire. Ils sont au cœur des préoccupations de l'administration à tous les niveaux des services municipaux.

En plaçant les familles et les aînés au centre de ses priorités, la Municipalité s'engage à favoriser, par différentes mesures, un milieu de vie épanouissant pour tous.

## **Nos valeurs:**

Les valeurs favorisent l'enrichissement de rapports collectifs. Ces valeurs sont essentielles au quotidien de notre population.

Les valeurs retenues sont:

- L'ardeur
- La ténacité
- Le dynamisme

**L'ardeur:** Ces pionnières et pionniers méritent notre admiration et notre reconnaissance pour tout ce labeur accompli avec acharnement, courage et passion à construire une communauté qui affirme, encore aujourd'hui, haut et fort son appartenance et sa fierté au territoire des Plateaux.

**La ténacité:** Des gens persévérants qui résistent avec force et fermeté devant les engagements et les épreuves.

**Le dynamisme:** Une population efficace, énergique, qui démontre son entrain, sa vivacité et son enthousiasme dans toutes ses entreprises.

## **Nos principes directeurs:**

La Municipalité de Saint-André-de-Restigouche désire contribuer au développement d'un environnement favorable à l'épanouissement des familles et au vieillissement actif des aînés en intégrant le penser et l'agir aînés et familles dans la culture de la municipalité. Le réflexe famille-aîné sera donc au centre des interventions municipales.

Dans cet esprit, les quatre principes suivants sont exprimés:

- 1- **Favoriser** la concertation et le partenariat afin de mieux desservir les familles et les aînés.
- 2- **Reconnaître et promouvoir** la famille et les aînés comme des partenaires autonomes, responsables et compétents.
- 3- **Reconnaître et promouvoir** la personne aînée comme une richesse pour notre communauté.
- 4- **Adapter et améliorer** de façon continue l'offre de service municipale pour une adéquation aux attentes et aux besoins des familles et des aînés.

## **Nos grands objectifs:**

Les objectifs de la politique des familles et des aînés répondent aux enjeux cernés par le Comité de pilotage et furent aussi exprimés clairement par la population lors de consultations publiques. Cette politique s'appuie sur 8 grands objectifs qui rappellent, peu importe l'action mise en oeuvre, qu'il faut considérer son incidence sur la qualité du milieu et de la vie des familles et des aînés.

- 1- **Encourager la participation citoyenne** pour que les familles et les aînés s'investissent et contribuent au dynamisme de la communauté;
- 2- **Entretenir une relation de proximité avec les familles et les aînés** pour qu'ils (elles) se sentent informé(e)s et écouté(e)s;
- 3- **Créer un environnement propice au développement d'un sentiment d'appartenance** pour que les familles et les aînés soient fiers de s'identifier à leur communauté;
- 4- **Mettre en valeur la qualité de vie et les attraits de la municipalité** pour que les jeunes familles viennent s'établir et animer notre village;
- 5- **Faciliter l'accès aux services et aux infrastructures** pour que l'ensemble des familles et des aînés participent à la vie collective;
- 6- **Valoriser et promouvoir le rôle des familles et des aînés dans la communauté** pour leur permettre d'occuper toute la place qui leur revient;
- 7- **Investir dans le développement durable** pour que les familles et les aînés de demain puissent profiter d'un environnement social et économique favorable;
- 8- **Consolider la concertation et le partenariat entre les acteurs du milieu** pour permettre la mise en commun de l'expertise et des ressources nécessaires au développement d'une communauté agissante pour les familles et les aînés.

## **Orientations de la politique famille et aînés:**

L'élaboration d'une politique familles et aînés se construit sur des orientations de base touchant la vie familiale et communautaire. De ces orientations découlera un plan d'action triennal.

La municipalité de Saint-André adopte des orientations claires et précises pour la mise en vigueur de sa politique.

Les différentes consultations et les évaluations des besoins de la population ont permis à Saint-André-de-Restigouche d'établir les objectifs sur lesquels elle désire favoriser le mieux-être des familles et des aînés résidant sur son territoire.

## **Nos axes d'interventions:**

### **1- Administration municipale, communication et information**

Assumer la mise en œuvre de la politique en visant le respect des orientations et objectifs de départ, améliorer l'information et la communication. La Municipalité de Saint-André-de-Restigouche souhaite mettre en œuvre des moyens concrets pour réaliser ce défi.

### **2- Urbanisme et aménagement du milieu de vie**

Améliorer l'accès aux infrastructures récréo-touristique de la Municipalité et le développement intergénérationnel. La Municipalité désire favoriser des interventions qui façonnent le milieu de vie des familles et des aînés qui pourraient avoir des conséquences importantes sur leur qualité de vie.

### **3- Soutien communautaires et engagement social**

Accroître l'accès aux équipements et services. La Municipalité offre un soutien et une reconnaissance accrue aux regroupements bénévoles.

### **4- Développement durable / habitation**

Tout en tenant compte de l'évolution des résidents et de leurs besoins, la Municipalité entend accroître la concertation inter-organismes, analyser les besoins d'unités de logements supplémentaires, protéger des sites environnementaux fragiles et se préoccuper du mieux être des familles et des aînés sur son territoire.

### **5- Sécurité et transport**

Un milieu de vie propice doit être sécuritaire. La Municipalité de Saint-André-de-Restigouche s'engage à améliorer et à adapter des mesures de sécurité accrues en intervenant directement auprès de la population en faisant la promotion de la prévention et en réaménageant certaines voies de circulations.

### **6- Emploi et développement économique**

La Municipalité s'engage à aider à la création et à la poursuite de toute initiative qui a pour objectif la création d'emploi sur son territoire. Elle désire aussi informer la population concernant les emplois disponibles dans la municipalité et favoriser le maintien de services de proximité dans le village.

## **7- Santé, loisirs et saines habitudes de vie**

La santé, les loisirs et les saines habitudes de vie font partie intégrante de notre qualité de vie et peuvent jouer un rôle déterminant quand vient le temps de choisir une municipalité où installer sa famille. La municipalité souhaite bonifier et promouvoir la qualité et l'offre d'activités des différents organismes par l'adoption de nouvelles stratégies et par l'analyse de besoins de la population en général. Elle s'engage aussi à intégrer et promouvoir les préoccupations reliées à de saines habitudes de vie dans sa gestion au quotidien.

### **Comité de suivi et de mise en œuvre:**

Afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre du plan d'action, la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche s'engage à créer un comité de suivi immédiatement après l'adoption de cette politique par le conseil municipal.

Le comité de suivi sera composé au minimum d'un membre du conseil municipal, de citoyens et/ou de membres d'organismes communautaires du milieu.

Ce comité veillera à la mise en œuvre du plan d'action. Les séances se feront au rythme d'au moins deux par année et il sera chargé de promouvoir la politique, d'assumer un rôle consultatif auprès du conseil municipal et de donner son avis sur toute action ou objet relié à la politique familiale et des aînés de la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche.

### **Conclusion:**

La Municipalité tire une grande fierté de cette politique, fruit de nombreuses heures de travail et d'une collaboration serrée entre le Conseil, l'administration et les divers représentants du milieu. Par cette politique, nous croyons être en mesure d'assurer un cadre propice à l'épanouissement des jeunes et à l'amélioration de l'environnement des aînés et des familles de Saint-André.

Nous espérons vivement que tous se retrouveront à l'intérieur de cette politique.

Finalement, la Municipalité verra, lors du processus budgétaire, comment intégrer les actions découlant de la politique en gardant à l'esprit les besoins et la capacité financière des contribuables.

## **Remerciements :**

L'élaboration d'une politique familiale nécessite énormément de temps et de travail de la part de divers intervenants de la communauté.

Nous tenons à souligner cette collaboration, nous leur présentons nos sincères remerciements:

La Directrice Générale, Mme Blandine Parent,

Notre Maire, Mme Doris Deschênes,

La conseillère responsable des questions familles et aînés, Mme Caroline Pelletier et son successeur M. René Charest,

Notre conseil municipal, M. Michel Deschênes, M. Jean-Paul Landry, M. Edgar Boilard, Mme Élise Kelly, M. Marc Bélanger Pelletier et M. René Charest.

Le ministère de la famille du gouvernement du Québec,

Le ministère responsable des aînés du gouvernement du Québec,

Le ministère de la santé et des services sociaux,

Statistique Canada,

M. Rénauld Boucher, coordonnateur,

Tous les répondants au questionnaire / sondage,

Et finalement;

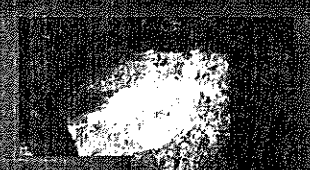
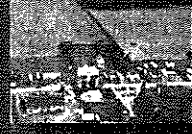
Le comité de pilotage de la politique familiale et des aînés de Saint-André-de-Restigouche.

Denis Kelly, Chargé de projet.









Centre d'action bénévole  
Ascension - Escumiac

